



Annulation bon de commande avec ouverture crédit à la conso

Par **jojo7159**, le **09/01/2010** à **14:14**

Bonjour,

Ma mère a été démarchée à domicile par des revendeurs de matelas. Après 3 RDV elle a fini par en acheter un. Etant donné la somme due, les revendeurs lui ont proposé une ouverture de crédit auprès de SOFINCO. A ce jour, elle a signé un bon de commande pour un matelas. Elle avait également signé la demande de crédit mais suite à une erreur dans les informations mentionnées par la société revendeuse, celle-ci n'a pas été encore transmise à SOFINCO et la dite société va nous faire parvenir un courrier garantissant que la 1ère demande d'ouverture de crédit ne sera jamais transmise. Après, ils veulent lui faire signer une nouvelle demande. Ma question est donc de savoir si la signature du bon de commande engage fermement ma mère à acheter ce matelas ou si, étant donné que la demande de crédit n'a finalement pas encore été signée, on peut toujours casser cette vente même si le délai des 7 jours de rétractation est dépassé ? Merci de me répondre assez rapidement. Cordialement.